

en second lieu, j'appelle l'attention de Votre Honneur sur cette citation de May, dont j'ai donné lecture,—et il existe d'autres passages semblables,—selon laquelle la règle visant la répétition ne s'applique pas aux débats qui ont lieu aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi.

M. l'Orateur: Comme je viens de le dire, je n'entends pas empêcher la discussion à ce sujet, pourvu qu'elle ne se prolonge pas trop. Les députés se souviennent que le député de Greenwood a donné lecture d'un amendement sur lequel la Chambre s'est prononcée au cours de la présente session. Il se propose de discuter l'amendement de nouveau, mais je ne crois pas que nous puissions reconnaître cette façon de procéder comme régulière. J'ai dit que je n'empêche pas l'honorable député de traiter maintenant cette question, mais je demande aux membres de ne pas trop prolonger leurs observations à l'égard d'une question qui a déjà fait l'objet d'une décision.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, je comprends votre argument relatif à la discussion visant l'augmentation de la taxe de vente. Mais je ne serais pas de l'avis du député s'il entendait, à ce stade, proposer un amendement dans ce sens. Il s'agirait d'une motion de fond: or je ne crois pas qu'il serait conforme au Règlement de proposer de nouveau la motion qu'il a soumise le 16 avril et dont voici un passage:

La Chambre condamne en particulier, comme une mesure favorisant l'inflation, la majoration de 25 p. 100 de la taxe générale de vente et exprime l'avis que ladite majoration n'est ni nécessaire ni opportune.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'il s'agissait d'une motion de fond et qu'elle a été mise aux voix durant la session actuelle. La Chambre l'a rejetée; je soutiens donc qu'il ne conviendrait pas de la présenter une seconde fois lors de l'examen du projet de loi, étant donné que la Chambre s'est déjà prononcée sur la question. Selon moi, le Règlement interdit de répéter une motion au cours de la même session à l'égard de la même question ou en des termes analogues.

Pour ce qui est de la taxe de vente, les membres de l'opposition et les autres députés sont parfaitement libres de parler du bill dont la Chambre est saisie. Cependant, à mon avis, ce serait une perte de temps et, si je puis m'exprimer ainsi, quelque peu ridicule de présenter la même motion, car aucun changement ne s'est produit depuis que la question a été mise aux voix. Je ne vois pas pourquoi on chercherait maintenant à renverser la décision de la Chambre. Nous pourrions peut-

être attendre, pour prendre une décision sur la motion d'ordre, que l'honorable député nous ait dit qu'il présente la proposition d'amendement.

M. l'Orateur: En ce moment, la Chambre n'est saisie d'aucun amendement; jusqu'à présent, en outre, je n'ai pas entendu dire qu'on en présenterait.

M. Macdonnell (Greenwood): Afin de tranquilliser le ministre des Travaux publics (M. Fournier), je puis dire que je n'ai pas l'intention de proposer le même amendement que la dernière fois.

L'hon. M. Fournier: Ni un amendement du même genre?

M. Macdonnell (Greenwood): C'est peut-être une question d'opinion. Mais je m'en tiens à ce que j'ai déclaré, c'est-à-dire que je n'ai pas l'intention de proposer le même amendement; je doute que, plus tard, le ministre des Travaux publics s' imagine que c'est ce que j'ai voulu faire.

Je serai bref, monsieur l'Orateur, puisque vous me l'avez enjoint. Qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre ce que j'ai alors fait valoir. J'ai souligné alors l'inexactitude étonnante qui caractérise les calculs budgétaires depuis plusieurs années, état de choses auquel le public commence à s'intéresser. J'ai surtout rappelé qu'en 1950 l'excédent, estimé à 20 millions de dollars, s'est établi à 343 millions, soit 22 fois plus que le chiffre prévu. J'ai déclaré qu'à mon avis l'augmentation de la taxe de vente ne manquerait pas d'entraîner immédiatement la hausse des prix. J'ai même donné à entendre que, selon toute probabilité, l'excédent de 20 millions prévu par le ministre atteindrait près de 105 millions, revenu qu'il comptait obtenir de la taxe de vente; voilà pourquoi j'ai proposé qu'on la supprime.

Cela se passait le 16 avril. Il est rare que des prédictions se réalisent aussi rapidement que celles-ci. Pour commencer, personne ne doute plus que ce que nous avons dit à propos du relèvement des prix ne se soit produit. En outre, un événement intéressant est venu souligner ma prédiction quant aux recettes: au mois d'avril, l'excédent s'établissait à 121 millions de dollars, comparativement à des prévisions de 30 millions pour toute l'année.

Sans oublier ce que le ministre a dit de la valeur toute relative de ces chiffres, nous constatons, d'autre part, qu'il n'a pas cherché,—je ne crois pas qu'il pût y réussir,—à démontrer qu'il existe de bonnes raisons de croire que le mois d'avril soit aussi peu représentatif qu'il a voulu le laisser entendre.

S'il y a eu réellement erreur, le ministre pourrait facilement nous le dire. J'aurais